

# Terrasse 2024

LE CROQUE BEDAINE ESPLANADE

## Terrasse estivale

du 01/03/2024 au 31/10/2024

Début d'exploitation : 07h00

Fin d'exploitation : 00h30

Commentaire :

## Terrasse hivernale

du 01/01/2024 au 28/02/2024 et du 01/11/2024 au 31/12/2024

Début d'exploitation : 07h00

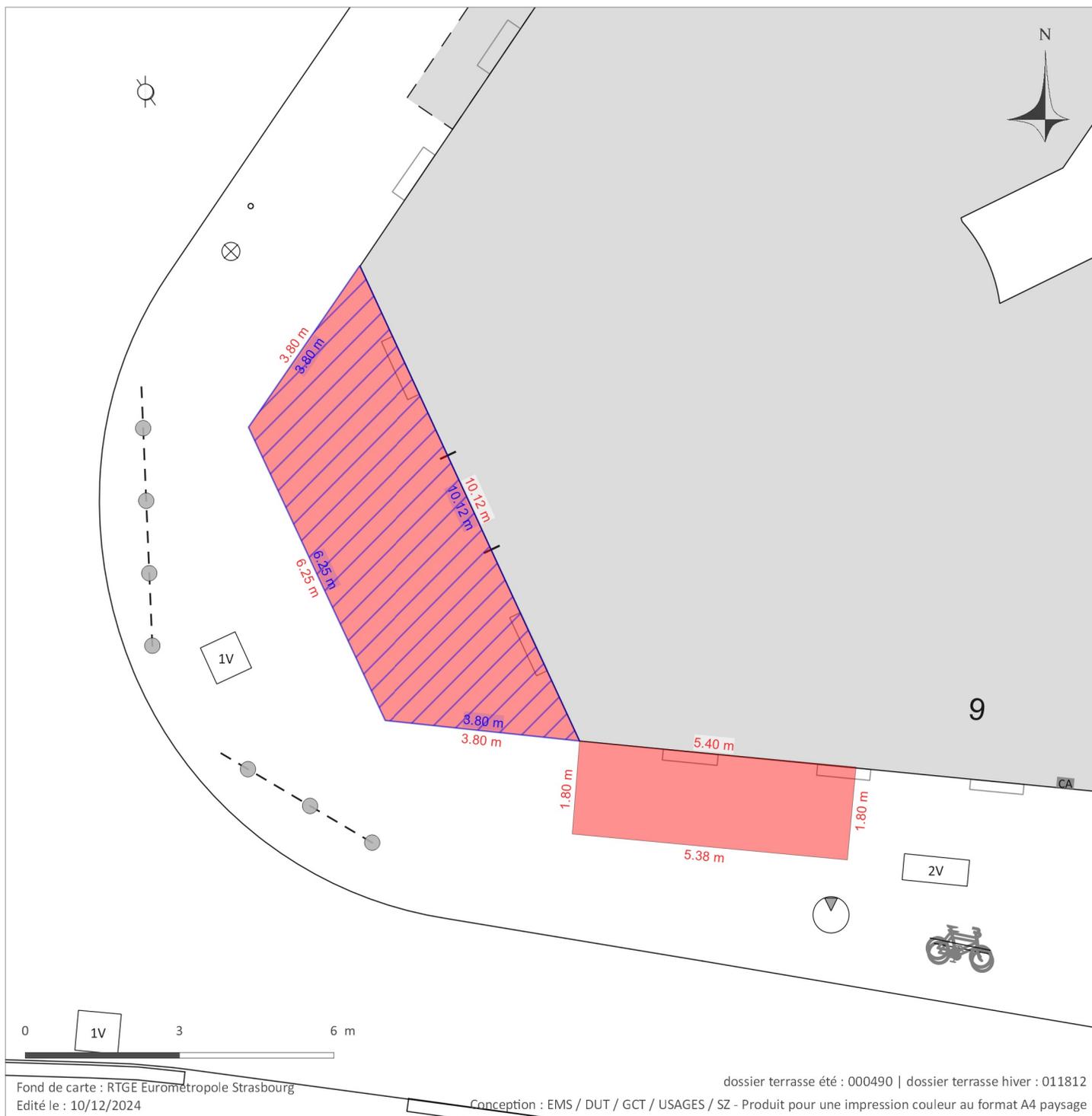
Fin d'exploitation : 21h00

(jusqu'à 22h00 pendant la période de l'opération Strasbourg Capitale de Noël)

## Equipements autorisés : Porte Menu

du 01/01/2024 au 31/12/2024

Surface autorisée en été : 36 m<sup>2</sup> | Surface autorisée en hiver : 27 m<sup>2</sup>



Conformément à l'article US 11.2.6 du PSMV, tout dispositif de fermeture des terrasses (bâches latérales, auvents, panneaux séparateurs, joues latérales...) est interdit.

Fond de carte : RTGE Eurométropole Strasbourg  
Edité le : 10/12/2024

dossier terrasse été : 000490 | dossier terrasse hiver : 011812  
Conception : EMS / DUT / GCT / USAGES / SZ - Produit pour une impression couleur au format A4 paysage